

**AUTORISATION PARENTALE - MINI COSPLAY SHOW ANGERS GEEKFEST #5**

L'autorisation parentale est obligatoire pour les mineur·e·s de moins de 18 ans à date du Mini Cosplay Show d'Angers Geekfest 2024, le samedi 06 avril 2024. Sans cette autorisation parentale, les organisateurs du festival refuseront la participation de la personne mineure de manière automatique et sans recours possibles. Cette autorisation parentale est valable uniquement pour l'événement Angers Geekfest 2024 et pour une seule personne.

Je soussigné·e [Prénom NOM].....  
domicilié·e au/à .....  
certifie être représentant·e légal·e de [Prénom NOM].....  
né·e le ...../...../..... à .....

et l'autorise par la présente à participer au Mini Cosplay Show de la cinquième édition d'Angers Geekfest qui se déroulera le samedi 06 avril 2024 au Parc des Expositions d'Angers. Tous·tes les participant·e·s du défilé adhèrent à la totalité du règlement du défilé.

[à remplir en cas d'un·e accompagnateur·rice scène différent·e du/ de la responsable légal·e. Pour rappel, un·e accompagnant·e scène majeur·e est obligatoire dans la catégorie KODOMO 3-7 ans ]:

Je désigne par la présente [Prénom NOM].....  
comme accompagnant·e scène durant le Mini Cosplay Show 2024.

**AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE - MINEUR·ES**

J'autorise le·la mineur·e dont j'ai la responsabilité à être filmé·e et photographié·e dans le cadre des vidéos et reportages photos réalisés par les équipes organisatrices d'Angers Geekfest 2024. M'engage à ne faire aucune restriction de son droit à l'image.

Autorise la société LENNO, ainsi que l'association MANDORA, à reproduire sur tout support et par tous procédés et à diffuser, sans contrepartie financière, la/les photographie·s, le film et ou l'enregistrement (ci-après les œuvres) le·la représentant, prises/réalisées dans le contexte suivant :

**Angers Geekfest 2024 – 06 et 07 avril 2024 au Parc des Expositions d'Angers**

Les œuvres précitées seront utilisées par LENNO et MANDORA afin de communiquer sur Angers Geekfest, ses animations et sur l'activité de l'entreprise et de l'association. L'autorisation porte exclusivement sur une diffusion par ou sous le contrôle direct de LENNO et/ou MANDORA, sur support papier (plaquette, brochure d'information, affiche) ou dématérialisé, via Internet et en particulier sur les réseaux sociaux et sites internet gérés par les organismes. LENNO et/ou MANDORA pourront faire tout usage des œuvres, pour le monde entier et sans aucune limite de temps. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à sa réputation, à sa vie privée, à son intégrité.

Fait à ..... Le ...../...../ 2024

Signature du/de la représentant·e légal·e précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé » et de son Nom et Prénom + copie d'une pièce d'identité du/de la tuteur·trice légal·e :